



Assistance aux élections professionnelles

Objectifs

- **Connaître précisément ses obligations** en fonction de son effectif
- Assurer la **validité du processus**
- Garantir le **respect de la chronologie** de la procédure imposée par les textes

Notre réalisation

- Etablissement du calendrier électoral
- Rédaction des courriers et notes d'information (à destination des organisations syndicales et des salariés)
- Préparation des listes des électeurs et éligibles
- Rédaction du protocole préélectoral
- Assistance à la rédaction des procès verbaux
- Informations sur les formalités de dépôt
- Le cas échéant, mesure de l'audience syndicale
- Assistance et conseil sur toute la durée de la procédure

Tarif

Sur devis

Contact

L'équipe de juristes de l'UIMM de Maine et Loire
Tél : 02 41 24 26 98